

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7195e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 9 juin 2014, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 9 juin 2014, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7195e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, a invité Mme Aïchatou Mindouadou, Représentante spéciale et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé de Mme Mindouadou par visioconférence depuis Abidjan.

Les membres du Conseil, Mme Mindouadou et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

14-54999 (F) 090614 090614



